

BULLETIN D'INSCRIPTION AU MARCHÉ DE NOËL

Samedi 5 décembre 2026 de 11h à 20h

A renvoyer au plus tard le 30 octobre 2026 à l'adresse suivante :

Office de tourisme – 25 rue de la Plage – 44740 BATZ-SUR-MER

ou par e-mail à office.tourisme@mairie-batzsurmer.fr

Tél. +33(0)2 40 23 92 36

INFORMATIONS GÉNÉRALES

NOM : Prénom :

Raison Sociale :

Adresse :

.....

Tél. / Port. :

E-mail :

Site Internet :

Nature du Commerce ou de l'Artisanat :

.....

Je souhaite réserver :

☐ 1 stand extérieur (3m x 3m) = 15€

☐ 1 stand salle des fêtes (3 mètres linéaires) = 15€

☐ 1 chalet = 20€ (réservés aux restaurateurs)

Les placements seront attribués selon les possibilités techniques et la nature des produits proposés à la vente.

Le paiement sera demandé uniquement après validation de votre inscription au marché, semaine du 15 novembre.

MATÉRIEL & PUISSANCE

La municipalité équipera chaque emplacement d'une table (2m X 0,70m), d'une grille, d'une chaise et fournira l'électricité.

Détaillez votre équipement : parasol, fourgon, camion, ... (précisez H x L x l de l'aménagement).

.....

.....

.....

.....

☐ Je souhaite avoir de l'électricité. Précisez le matériel et leur puissance :

.....

.....

.....

NB : Les commerçants tenant un stand à caractère alimentaire ou salissant devront installer une bâche au sol pour protéger des salissures (graisses, tâches de vin, sucre, ...).

Commentaires :

.....

Documents* à joindre à ce bulletin

- ☐ Copie d'un document d'identité
- ☐ Attestation d'immatriculation au registre des entreprises téléchargeable en ligne → <https://registre.entreprises.gouv.fr>
- ☐ Attestation d'assurance en cours de validité pour décembre 2026
- ☐ Carte de commerçant ambulant (auprès de la CCI ou CMA)
- ☐ Pour les artistes : une attestation d'affiliation à la Maison des artistes
- ☐ Pour les associations : un récépissé de déclaration de création d'une association
- ☐ La liste et les photos des produits proposés à la vente.

***Tout dossier incomplet sera refusé.**

Vente d'alcool

La vente d'alcool inférieur à 18° est réglementée.
Pièces justificatives à fournir à la Police Municipale :

- Permis d'exploitation (formation PVBAN obligatoire pour la vente d'alcool), OU,
- Licence, OU,
- Autorisation de débit de boisson temporaire.

Contact et informations :

Police Municipale de Batz-sur-Mer
26 rue Vaucourt Singer
02 40 23 91 99

policemunicipale@mairie-batzsurmer.fr

Date : Signature :